Envoyé en préfecture le 13/07/2026 | 218
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-20_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 20-05-2026-CM : Sécurisation d'une traversée cycle sur la RD21 dans le cadre de la liaison du schéma directeur des modes actifs

La commune de Binic Etables sur mer a adopté un Schéma Directeur des Modes Actifs en 2026.

Ce schéma est accompagné d'un Atlas des liaisons cyclables au nombre de 22. Pour que ces liaisons cyclables deviennent de vrais itinéraires cyclables sécurisés, fluides et lisibles des aménagements sont nécessaires.

La liaison Etables sur mer <> La ville Jacob (Binic) est identifiée liaison 12 dans le SDMA. Cet itinéraire existe depuis quelques années et a été en partie aménagé. Il reste cependant à sécuriser la traversée et mettre en place une signalétique directionnelle.

Les aménagements qui seront réalisés au niveau de la RD21 prévoient de sécuriser la traversée pour les cyclistes. Les dispositifs qui seront mis en place en amont de l'intersection (deux panneaux A21 (attention débouché cycliste) de chaque côté de l'intersection, trois bandes d'alertes au sol sur chaque voie) et au niveau de l'intersection (des figurines cyclistes au sol, deux stops de part et d'autre pour l'arrêt des cyclites, des balises J11 à 1m du bord de la chaussée pour éviter l'intrusion des véhicules).

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-20_05_2026_CM-DE

Ces aménagements se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental seul habilité à autoriser les interventions sur [illegible] préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Cet aménagement concourant à la circulation et à la sécurité routière, il est éligible à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

Vu l'avis de la commission travaux en date du 19 mai 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement ;

AUTORISE le maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental ;

AUTORISE le maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police

PJ-21.1 projet de convention CD22

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor